

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2023

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la Convocation : 17/05/2023

Date d'affichage : 17/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- GAUTHIER Laurent- David MAGNET- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Christophe GRANGER - Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL

Excusés : Laure DUCHAMP- Nathalie MARECHAL (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)- Alexandra CHABANIS- - Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Véronique AUGIZEAU

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2023-048 : Autorisation de signature d'une convention de garantie d'emprunt pour le projet « les Portes de Rouny »- Tranche 1

Le Conseil Municipal

Vu le rapport établi par Monsieur le Maire relatif à l'opération d'aménagement « Les Portes de Rouny »- tranche 1

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L2252—1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'article 2305 du Code Civil ;

Vu le Contrat de Prêt n°145703 en annexe signé entre HABITAT DAUPHINOIS ci-après l'Emprunteur et la Caisse de Dépôts et Consignations ;

Article 1 : L'assemblée Municipale de la Commune d'ALLAN accorde sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 324 120,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°145703, constitué de 7 lignes du Prêt. Ce prêt concerne la première tranche de l'opération relative à l'acquisition du foncier et la construction de 11 logements du lot E.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 331 030,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations , la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

*Certifié exécutoire
A Allan le 25/05/2023*

*Date de publication
01/06/2023*

Yves COURBIS,

Mylène DELORME

Maire

Secrétaire de séance



POUR :12

CONTRE :0

ABSTENTION :1

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune d'Allan

Utilisateur : DEFOSSE Valérie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_071
Objet :	Convention de garantie d'emprunt avec Habitat
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-05-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.3 - Emprunts
Identifiant unique :	026-212600050-20230523-2023_071-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 026-212600050-20230523-2023_071-DE-1-1_0.xml	text/xml	874 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-048 Autorisation de signature d'une convention de garantie d'emprunt HD.pdf Nom métier : 99_DE-026-212600050-20230523-2023_071-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	167.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 mai 2023 à 11h32min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 mai 2023 à 11h32min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mai 2023 à 11h32min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mai 2023 à 11h33min07s	Reçu par le MI le 2023-05-25